c'est pourquoi, dès mon premier mot, je vous ai remercié de votre témoignage.

Nous l'invoquons sans inquiétude. Car nous avons près de vous des garants irréfutables, les familles catholiques, qui depuis tant d'années gardent, malgré tous les obstacles, leur confiance à l'Ecole Sainte-Geneviève et la légion, décimée mais toujours renouvelée, de ses anciens élèves, qui portent fièrement, dans toutes les carrières publiques et dans tous les milieux sociaux, le stigmate de leur origine chrétienne.

De ceux-là, je puis parler librement, n'ayant pas l'honneur de leur appartenir, mais avec l'accent profond de cette camaraderie du cœur, aussi forte que l'autre, dont les liens se formèrent entre eux et moi, au jour lointain où, dans la modeste salle que celle-ci, depuis, a remplacée, les premiers pas de ma vie publique me plaçaient, en face d'eux, encore revêtu des insignes militaires.

Ils sont là autour de vous, Eminence, depuis leur doyen, mon compagnon d'armes des Gardes, le glorieux soldat de Metz, jusqu'à ces jeunes bataillons, passés des radieux espoirs que la patrie entre comme son espérance. Ils sont là, tous, les vivants que ceux-ci représentent, et les morts dont je pourrais, sur les lèvres de ceux-ci, me rapporter au seuil de l'Ecole, appeler les noms glorieux, combattants du Mexique, héros de l'année terrible, conquérants du Tonkin, de Madagascar, du Soudan et du Maroc, hardis explorateurs de l'air, en répondant pour chacun d'eux : mort au champ d'honneur.

Eminence, je voudrais d'affaiblir, en dessinant ces noms à mon émotion, la majesté de ce muet panégyrique, inscrit sur nos murailles. Contraints par la force d'abandonner, avec des larmes, ces lieux consacrés par de si hauts souvenirs et sanctifiés par un demi-siècle de labeur patriotique, nous n'avons pour répondre à nos persécuteurs, qu'à mourir, comme le soldat de Capitole, des blessures par eux reçues, sans avoir cessé pour la France.

Eminence, vous nous, tôt ou tard, la conscience nationale, à qui nous en appelons, rendra l'arrêt que nous attendons sans trouble. Mais, si la cruelle loi des hommes peut nous chasser de cette chère demeure, si longtemps animée de l'intense activité d'une jeunesse impatiente de servir son pays et d'en gagner le droit par son travail, il n'arrête aux empire. Maîtres, élèves, sont de la vieille Ecole, en franchissant ses portes, emporteront avec eux le secret de sa force et l'aliment de sa vie. Ils iront, où Dieu les conduira, répandre de cette vie, des semences nouvelles. Car la foi, qui peut connaître la douceur des défaites, ignore la terreur des défaites et la honte des capitulations.

Votre Eminence, en partageant nos regrets, bénira nos espérances. Et le deuil de cette journée nous paraîtra moins amer, étant adoucé par la main de l'Eglise qui montre à ses fils, leur heures sombres où tout semble perdu, l'avenir éclairé de rayons divin des promesses immortelles.

## M. Poincaré préside le banquet de la presse départementale

Le président de la République a assisté au banquet de la presse républicaine départementale. A son côté avaient pris place MM. Barthou, Baudin, Klotz, les présidents du Sénat et de la Chambre, etc.

A la fin du banquet, M. Poincaré prononça un discours au dévoué duquel il rappela les liens qui depuis longtemps l'attachent à la presse de province.

Il s'adressa, s'adressant à tous les représentants de la presse départementale :

« Collaborer à quelques-uns de vos journaux, c'est se mettre mieux à même d'apprécier ce sentiment public qui, dans tous les pays libres, est l'indispensable appui des gouvernements, c'est pénétrer plus avant dans l'intimité de la France républicaine, c'est saisir de plus près les réalités de la patrie.

« Je vous remercie, Messieurs, de m'avoir en quelques jours donné cette leçon confraternelle, et je lève mon verre en l'honneur de votre association. »

## En souvenir de M. Paul Lerolle

Dans une réunion, dont l'intimité n'excluait pas un caractère d'importante grandeur, on a célébré dimanche la mémoire vénérée de M. Paul Lerolle. Il y avait là réunis, ses amis et ses collaborateurs d'autrefois avec les membres de sa famille, les jeunes gens et les anciens du patronage de Saint-Joseph. Mgr Odelin présidait, entouré par M. le chanoine Grès, curé de Saint-Francois-Xavier, le R. P. Janvier, le colonel Keller, M. Syrmoz, député du VII^e arrondissement, MM. Bilhourey et Duval-Arnould, conseillers municipaux, le colonel Keller, M. Toussaint, le comte Le Lieur, M. Zirnheld, des représentants du Comité catholique de défense religieuse, du Secrétariat social, du Syndicat des employés, etc.

Après que M. le chanoine Grès eut salué, au nom de la paroisse, la mémoire de M. Lerolle, le R. P. Janvier prononça un éloge éloquent, dans lequel il en grand et regretté catholique.

M. Bilhourey apporta au grand catholique, au grand compatriote d'âmes que fut M. Lerolle, l'hommage de l'immense reconnaissance du peuple de Paris à qui il fit tant de bien.

Mgr Odelin exprima à l'assemblée le regret de l'archevêque de n'avoir pu se joindre à elle et lui a son tour la foi agissante, la charité sans réserve de M. Lerolle.

Puis on procéda à la bénédiction d'un monument élevé à la mémoire du pieux disparu par une plaque de marbre sur laquelle un médaillon, dû au talent d'un frère de M. Lerolle, se détache, encadré par la pierre blanche. Au-dessous, ces simples mots, les derniers que l'homme de Dieu fit les œuvres catholiques ait laissés à ses enfants : « Aimez les œuvres que j'ai aimées ; quoi qu'il arrive, aimez ce pauvre peuple ». Ému, ému. Je l'ai sincèrement aimé ; je ne l'ai jamais trompé. Servez Notre-Seigneur, adieu. »

## Les obsèques de M. Aynard à Lyon

(De notre correspondant particulier)

Lyon, 30 juin.

Ce matin eut eu lieu les obsèques de M. Aynard, en l'église Saint-Joseph des Brotteaux, où le corps avait été déposé. Mgr Béchetoille, chanoine de Parchevêché, représentait Mgr Sevin. L'absoute fut donnée par Mgr Vindry, vicaire général. L'assistance était énorme. Le deuil était conduit par M. Jennart et le fils du défunt ; derrière le corbillard, disparaissant sous les couronnes, venaient MM. Herriot, maire de Lyon ; Rault, préfet du Rhône ; Auzière, premier président de la Cour d'appel ; Loubet, procureur général ; le général Courbebaisse, gouverneur de Lyon ; Auffred, sénateur ; Berlié, Fleury-Ravarin, députés ; la Chambre de commerce de Lyon en comptait près de 3 000 personnes.

Après la cérémonie religieuse, le corps fut transporté au cimetière d'Ecully, où M. Isaac, président de l'Académie de Lyon, prononça un éloge funèbre éloquent du défunt.

# Chambre des députés

*Séance du lundi 30 juin*

La séance est ouverte à 2 heures. M. Deschanel préside.

Après adoption de projets concernant la ville de Dinard et la reconstruction des magasins du tabac du Havre, la

## Loi de trois ans

est reprise.

M. Molle donne sa complète adhésion au contre-projet Augagneur. Il fustigera aux diverses fractions de la gauche l'union, pour mettre un vote contre la loi de trois ans.

Chacun des autres projets présentés avaient des avantages particuliers mais nul texte ne s'affirme plus énergiquement que celui de M. Augagneur, fidèle aux principes de la loi de deux ans.

Le contre-projet Augagneur en permettant de tirer du meilleur parti des aptitudes spéciales des jeunes gens rendrait un signalé service à la défense nationale.

M. Molle, partisan du recrutement régional et de l'incorporation en deux fractions tous les six mois, ne ménage pas son approbation à M. Augagneur qui a inscrit ces deux dispositions dans son contre-projet.

L'orateur accorde une confiance sans limite à la valeur et à la résistance des réserves. Douter des réservistes, dit-il, c'est douter du pays.

Pour ces raisons M. Molle insiste en faveur de l'adoption du texte Augagneur.

Au milieu des rires ironiques, M. Molle déclare que plutôt que d'augmenter la durée du service militaire, s'il fallait renforcer les troupes de couverture, on serait dû appeler dans l'Est les régiments actuellement stationnés dans l'intérieur du pays ; tous les députés accepteraient, dit-il, ce départ des troupes de leur circonscription.

M. Briant. — Vous êtes partisan du recrutement régional ?

M. Molle. — Oui.

M. Briant. — Par conséquent, les populations de l'Est, fournissant les troupes du premier choc, dès les premières batailles et les plus meurtrières, ces populations seraient décimées. (Appl. à droite et au centre. — Exclamations à l'extrême-gauche.)

M. Molle ne croit pas à la nécessité d'augmenter nos effectifs ; la bonne utilisation de la loi de 1905 lui paraît suffisante pour assurer la défense nationale.

Voix nombreuses. — La clôture ! La clôture ! (Bruit.)

M. Deschanel. — M. Augagneur auteur du contre-projet a le droit de s'expliquer.

Voix nombreuses. — Il a déjà parlé pendant plus de deux heures ! (Exclamations à gauche.)

M. Augagneur. — Je viens répondre à M. Leygue, aux périodes enflammées et presque incendiaires de M. Barthou (Hilarité) et à M. Lefèvre qui, à propos de mon contre-projet, a servi comme un plat réchauffé son discours de la dissension générale. (Bruit.)

M. Augagneur déclare qu'il ne vent s'expliquer que sur les mayens proposés pour répondre aux armements allemands. Il se félicite de rencontrer parmi les membres du gouvernement des appréhensions de moins en moins vives au sujet de l'attaque brusquée, mais par contre il reproche très vivement à M. Barthou son langage sybillin dans les explications fournies au Parlement sur les concours militaires que nous pouvons attendre de nos amis et alliés.

Les explications et les chiffres apportés à la tribune par le général Legrand font l'objet des sévères critiques de M. Augagneur.

— Faut-il appeler une classe de plus sous les drapeaux pour obtenir un supplément d'effectif de 32 000 hommes ? voilà ce M. Augagneur comment la question se pose après ce que nous avons entendu des représentants du ministère de la Guerre.

M. Augagneur, aux applaudissements de l'extrême-gauche, affirme que ces 32 000 hommes pourraient être trouvés en faisant passer les 100 000 ambusqués que comprend l'armée dans le service militaire proprement dit.

M. Augagneur. — Ce que je propose, c'est de substituer aux ambusqués, aux employés, des travailleurs civils. Vous aurez ainsi un effectif suffisant.

M. Paul. — En changeant l'emploi des hommes sous les armes vous n'affaiblirez pas un homme mobilisable de plus. (Appl. sur de nombreux bancs.)

M. Augagneur. — En face des sacrifices imposés au pays soit en hommes soit en parties économiques, soit en dépenses budgétaires, nous devons rechercher toutes les mayens possibles de ménager l'effort du pays. Les employés civils ou militaires commissionnés, subsistants aux ambusqués éviteraient la troisième année de service. (Exclamations.)

Pour démontrer que la loi de deux ans a été mal appliquée, M. Augagneur cite l'exemple de certains régiments où dès la première année de service de jeunes soldats sont distraits du service militaire, proprement dit, pour en faire, irrégulièrement, des employés, des ambusqués.

On se plaint, dit M. Augagneur, de la mauvaise instruction des réserves, n'est-ce pas le faute à ces ambusqués qui n'ont jamais reçu de véritable instruction militaire.

Le temps du service militaire est assez long, mais ce temps est mal employé. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Chaque année, des milliers de tailleurs, de cordonniers, de musiciens, d'ordonnances, vont grossir dans la réserve le nombre des nonvalueurs militaires. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Afin que tous les employés puissent être mobilisables dans chaque corps, il suffirait de prendre comme employés civils des réservistes, qui, au moment utile, prendraient l'uniforme et trouveraient normalement leur place dans le rang.

Dans cette affaire, si le pays a un effort à fournir, l'état-major doit aussi fournir le sien en supprimant tlessmbusqués. (Appl. à l'extrême-gauche.)

— En parlant d'évolution M. Barthou a eu tort, car ce que l'on nous propose c'est la rétrogradation. C'est une véritable œuvre de réaction militaire qui s'accomplit et ce sont les adversaires de la loi de deux ans qui s'acharnent à la défendre. (Appl. à l'extrême-gauche.)

En terminant, M. Augagneur se vante de réunir en faveur de son contre-projet les suffrages des jeunes officiers qui, assure-t-il, sont convaincus de faire mieux avec la loi de deux ans. Prenant acte des déclarations du rapporteur qui a dit que l'expédient des trois ans n'est que temporaire, l'orateur insiste pour qu'on maintienne la loi de deux ans égalitaire et démocratique et pour qu'on repousse les trois ans qui consacreraient d'innombrables inégalités. (Vifs appl. à l'extrême-gauche.)

Voix nombreuses. — Clôture ! clôture ! (Bruit.)

La clôture est prononcée.

La prise en considération du contre-projet Augagneur est mise aux voix.

Après pointage, elle est repoussée par 344 voix contre 214.

Le contre-projet Painlevé vient en discussion.

Une troisième année de service militaire, dit M. Painlevé, aggravera la malaise économique dont souffre le pays, accentuera la dépopulation, sur une cause de pertes incalculables. Au projet des trois ans, il oppose un système qui aurait pour objet d'appeler dès cette année sous les drapeaux les jeunes gens qui auront 20 ans et 6 mois, puis l'année prochaine, les jeunes gens qui auront 20 ans accomplis. Les effectifs seront ainsi accrus d'une demi-classe cette année et d'une classe entière l'an prochain.

# Le Reichstag a voté la loi militaire

Berlin, 30 juin. — La séance du Reichstag s'est ouverte à midi. Tous les membres du gouvernement étaient présents, les députés nombreux à leurs bancs. Les tribunes étaient combles.

On a passé alors au vote définitif de la loi militaire et des lois financières.

Le Reichstag a voté, contre les voix des radicaux et des socialistes, les six régiments de cavalerie demandés par le projet de loi militaire. On sait que la Commission du budget avait supprimé trois de ces régiments. Le Centre qui, dans les deux lectures précédentes, avait voté contre le rétablissement des trois régiments de cavalerie, a voté pour, aujourd'hui.

Les partis de droite ont manifesté un grand enthousiasme après la proclamation du vote. Le chancelier et le ministre de la Guerre se sont inclinés en remerciant.

*Le projet de loi militaire a été ensuite adopté à la grande majorité de l'assemblée.* Ont voté contre : les socialistes, les Polonais et les Alsaciens-Lorrains.

Le résultat du vote a été accueilli par des bravos prolongés.

Le budget complémentaire pour 1913, nécessité par le loi militaire, a été adopté, sans débat, par la même majorité que le loi militaire elle-même.

Le Reichstag discute en troisième lecture le contribution de guerre et l'impôt sur le fortune.

Le député socialiste Haase revient à la tribune affirmer que la loi militaire que vient d'adopter le Reichstag ne fait qu'augmenter les chances d'une guerre européenne. Il ajoute que son parti votera le contribution de guerre, parce qu'elle ménage le prolétariat et assure que cette attitude des socialistes allemands est conforme aux vues du socialisme international, en particulier des députés socialistes français.

## Après le meeting de la salle Wagram

### Une lettre du général Peigné

M. le général Peigné adresse au *Temps* une lettre très nette où il déclare n'avoir pas voulu assister au meeting de la salle Wagram :

J'entends, certes, réserver mon droit de critique et garder ma liberté de démontrer, comme je l'ai déjà fait, que, si nécessaire que soit, pour la France, dans les circonstances actuelles, une augmentation de nos forces militaires, point n'est besoin de revenir, pour cela, à la loi de 1889, aggravée.

Mais, en restant complètement d'accord avec mes amis politiques, organisateurs du meeting, j'estime qu'un général ne doit pas prêter son concours et son nom à une campagne qui, malgré eux, risque de dégénérer en campagne antimilitariste.

Il est des voisinages qu'un officier français ne peut accepter et je n'admettrai jamais que l'on chante devant moi l'*Hymne au 1er Mai internationale* et autres chants révolutionnaires que je réprouve.

Je réprouverai également et condamnerai de toutes mes forces les menées qui, abusant des noms et de l'autorité des généraux partisans de la loi de deux ans *améliorée*, pousseraient les soldats à l'indiscipline et à le désobéissance au moment du départ de la classe.

La loi est la loi. Elle doit être observée d'autant plus rigoureusement que nous sommes en République et que se stricte application est la force du régime républicain.

Général PEIGNÉ,
*Ancien commandant de corps d'armée, ancien membre du Conseil supérieur de la guerre.*

Qu'en pense M. le général Percin, qui a prie le parole au meeting de la salle Wagram ?

## Professeur antimilitariste giflé par un ancien élève

Samedi soir, au moment de la sortie des élèves du lycée de Rodez, M. Jean de Barreau, ancien élève, se présenta à M. Fontanier, le professeur qui fit une conférence contre les trois ans, lui reproche d'avoir été la cause que de malheureux soldats avaient été punis et lui dit que, puisque la justice n'agissait pas à son égard, il allait se substituer à elle. Aussitôt, en pleine place et devant les professeurs et les élèves, il gifla M. Fontanier. Une violente altercation se produisit alors entre M. de Barreau et les professeurs, dont l'un alla porter plainte au commissariat de police, où M. de Barreau fut mandé et où il revendiqua le responsabilité de son geste.

En sortant du commissariat, M. de Barreau harangua les jeunes gens en leur disant que des actes pareils à ceux de M. Fontanier ne devaient jamais rester impunis.

## Elections aux Conseils généraux

### ILLE-ET-VILAINE

*Canton nord-ouest de Rennes*

Insc. : 6 287. — Vot. : 3 811.
MM. Guérin, rép. de gauche. . . . . 2 040 ELU
Laurent, rad.-soc. . . . . 1 245
Il s'agissait de remplacer M. Pinault, sénateur décédé.

*Canton de Béchereel*

Insc. : 2 792. — Vot. : 2 388
MM. Lemoine, rép. de gauche. . . 1 196 ELU
De la Forêt, cons. . . . . 1 149

*Canton d'Evron*

Scrutin de ballottage

Insc. : 3 187. — Vot. : 2 575
MM. Cavallet de Beaumont, radical. 1 419 ELU
Passe, libéral conservateur. . . 1 114

### EN ALGÉRIE

Les élections départementales de la série sortante de quinze conseillers généraux du département d'Alger ont eu lieu. D'après les résultats globaux, sont élus au réduit onze radicaux socialistes et quatre libéraux.

M. Houbé, député d'Alger, est réélu sans concurrent dans la 4e circonscription d'Alger.

M. Colin, sénateur, qui se présentait dans la 6e circonscription, est battu par le conseiller sortant, M. Lefebvre, radical-socialiste.

Les résultats du vote ne changent pas la composition politique du Conseil général, dont la majorité reste radicale-socialiste.

A Constantine, la plupart des conseillers généraux sortants sont réélus.

Il y a un ballottage.

## Election au Conseil d'arrondissement

Une élection au Conseil d'arrondissement a eu lieu dans le canton d'Aniane (Hérault).

M. François Andmar, propriétaire-viticulteur, radical-socialiste, 749 voix, élu.

Pas de concurrent. Il s'agissait de remplacer le docteur Pougel, radical-socialiste, décédé.

## Le budget de 1913

La Chambre est saisie, aujourd'hui 30 juin, du rapport général de M. Noulens, sur le budget de 1913, voté par la Chambre, puis modifié par le Sénat.

Le budget que soumet à la Chambre le Commission du budget se présente comme suit :

Recettes. . . . . 4 665 446 269 fr.
Dépenses. . . . . 4 665 360 269 fr.

Excédent de recettes. . . . . 66 007 fr.

La Commission du budget a fait tout d'abord subir au laxie voté par le Sénat diverses modifications, rétablissant ou inscrivant un certain nombre de crédits formant un total de 13 882 706 fr., savoir : pensions civiles, 4 millions 450 000 fr.; assistance aux familles nombreuses, 6 250 000 fr.; crédits divers, 2 millions 182 706 fr.

La Commission du budget a limité ses efforts « à équilibrer le budget en tenant compte seulement du déficit immédiat qui apparaissait dans les écritures budgétaires », c'est-à-dire (après épuisement du compte provisionnel et création d'un compte spécial pour la marine) 78 millions 179 706 francs.

Dans ce but elle a notamment :

Rétabli le compte spécial pour les télégraphes et téléphones ce qui, compte tenu de l'annuité à inscrire, réduisait les dépenses figurant dans le budget de 1913, de 7 864 000 fr.

Maintenu le chiffre d'obligations à sourtenue inscrites par le Sénat, soit 54 millions.

Voté des ressources nouvelles qui procureront au budget de 1913 une recettes de 74 100 000 francs, dont voici le détail :

a) Taxe sur les gardes-chasse : produit, 500 000 francs ;

b) Nouveau tarif des droits sur les ventes de meubles : produit 4 millions ;

c) Surtaxe sur les absinthes : produit 5 millions ;

d) Réduction de la déduction des marchands en gros : produit 8 millions ;

e) Taxe sur les mines, de 25 centimes par tonne de houille, coke ou briquettes, expédiée ou vendue : produit 1 600 000 francs.

Par ces diverses mesures, la Commission du budget se procure les 78 millions du déficit à couvrir et l'équilibre s'établit comme il a été dit plus haut.

# La persécution

Voici la liste des écoles qui devront être fermées avant le 1er octobre prochain :

**Ain**

Sœurs de Saint-Charles de Lyon, à Sathonay.
Sœurs Franciscaines de Jésus, de Saint-Sorlin, à Beaupont.

**Alpes-Maritimes**

Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, à Nice, rue Fodoré.

**Côtes-du-Nord**

Filles du Saint-Esprit, de Saint-Brieuc, à Plouvara et à Le Landec.

**Gard**

Sœurs de la Présentation de Marie, de Bourg-Saint-Andéol, à Pont-Saint-Esprit.

**Ille-et-Vilaine**

Sœurs de la Charité de la Providence, de Ruillé-sur-Loir, à Gennes.
Filles de la Sagesse, de Saint-Laurent-sur-Sèvre, à Paramé.

**Indre-et-Loire**

Sœurs de la Présentation de Tours, à Amboise, à Tours, avenue de Grammont; à Amboise (orphelinat); à Tours, rue des Tanneurs; à Tours, rue Racine; à Saint-Patrice.
Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, à Tours, rue Rouget-de-Lisle.
Franciscaines de Notre-Dame de Pitié du Perrou, à Chinon.
Filles du Cœur de Jésus de Tours, à Tours, rue de la Bascule.

**Landes**

Servantes de Marie-d'Anglet, à Baigts.

**Loire-Inférieure**

Sœurs de l'Instruction chrétienne, de Saint-Gildas-des-Bois, à Grandchamp, à Batz-Bourg, à Batz-Kervalet, à La Chapelle-du-Morais et à Saint-Lomine-de-Clisson.
Sœurs de la Charité du Sacré-Cœur de Jesus, de la Salle-de-Vihiers, à Pierric.

**Maine-et-Loire**

Sœurs de Saint-Gildas-des-Bois, à Chambelley.
Sœurs de Saint-Charles d'Angers, à Monteau, place de l'Eglise.
Sœurs de la Charité de Sainte-Marie d'Angers, à Saint-Léger-des-Bois.
Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, d'Angers, à Angers, rue Tourasmine (classes 2 et 3).
Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, à Angers (hospice général) et à La Prévière.
Filles de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre, à La Membrolle.

**Manche**

Sœurs de la Miséricorde de Saint-Sauveur-le-Vicomte, à Veudrimesnil.

**Morbihan**

Filles de la Charité de Saint-Louis, de Vannes, à Lorient, rue du Carmel.

**Nord**

Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, à Roubaix, rue Pellart, et à Valenciennes, place de l'Hôpital.
Filles de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre, à Haluin.
Sœurs de la Sainte-Union de Sin-le-Noble, à Saint-Pol-sur-Mer.

**Oise**

Sœurs de la Charité de Nevers, à Noguent-sur-Oise.

**Orne**

Franciscaines de Notre-Dame de Pitié, du Perrou, Le Perrou, commune de Lucé.

**Pyrénées (Basses-)**

Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, à Orthez (hospice-orphelinat).

**Pyrénées-Orientales**

Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, à Perpignan, rue des Canards.

**Rhône**

Frères des Ecoles chrétiennes, à Lyon, 136, rue de Sully.
Sœurs de Saint-Charles de Lyon, à Lyon, 95, rue Montesquieu.

**Saône (Haute-)**

Sœurs de la Charité de Besançon, à Luxeuil (école maternelle) et à Héricourt (école maternelle).

**Saône-et-Loire**

Sœurs de Notre-Dame des Orphelins de Meppilier-Blanzy, à Montferreux, commune de Gourdon.

**Seine**

Filles de la Charité, à Paris, 35-37, rue Caulaincourt.
Frères des Ecoles chrétiennes, à Paris, 26, rue du Banquier.

**Seine-et-Oise**

Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, à Averses.
Sœurs de Saint-Paul de Chartres, à Garges.
Sœurs de Notre-Dame de Sion, à Evry-Petit-Bourg.
Sœurs de la Sainte-Enfance de Versailles, à Prestes.
Servantes du Sacré-Cœur de Jésus, à Versailles, 59, avenue de Paris.

**Algérie**

Trinitaires de Valence, à Alger, la Kasbah et à Alger, boulevard Gambetta.
Doctrine chrétienne de Nancy, à Alger, rue Roland-de-Bussy.

**Oran**

Trinitaires de Valence, à Sidi-bel-Abbès, rue Chabrière, école de filles.

## Une Commission agricole américaine en France

La séance d'ouverture de la Commission américaine d'études agricoles qui vient étudier en France le fonctionnement de nos institutions de crédit et de coopération agricoles, a eu lieu ce matin, au ministère de l'Agriculture, sous la présidence de M. Clémentel.

M. Clémentel a prononcé une allocution de bienvenue.

Après avoir rappelé « les souvenirs précieux et impérissables, les liens intimes » qui unissent si étroitement les deux pays, le ministre a dégini le rôle considérable du crédit agricole France.

M. l'ambassadeur des Etats-Unis a ensuite la parole et dans les termes les plus sympathiques pour notre pays, il a remercié le gouvernement français de l'accueil si cordial fait à la délégation américaine.

M. le sénateur Viger, président de la Fédération nationale de la Mutualité et de la coopération agricoles, chargée de recevoir la délégation américaine, a donné ensuite des explications sur le programme établi pour rendre le plus fructueux possible le séjour en France de la Commission américaine.

La Commission sera reçue ce soir par M. Poincaré, président de la République, et se rendre ensuite à la Banque de France. Du 30 juin au 4 juillet, elle effectuera, par groupes, un voyage d'études à travers la France. A son retour à Paris, une réception sera offerte en son honneur, le 5 juillet, par le Conseil municipal de Paris et par le ministère de l'Agriculture.

## Le Mois littéraire et pittoresque

*REVUE DES FAMILLES*

Un an, 12 francs; étranger, 14 francs

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe

# Echos religieux

### A Patay

*Inauguration et bénédiction d'une statue de Jeanne d'Arc*

Patay n'avait pas encore sa statue de Jeanne d'Arc, il l'a maintenant. L'initiative en est due à un vénérable chanoine, originaire de Patay, M. l'abbé Rivet, mort il y a quelques mois. Cette statue, en bronze, du sculpteur Fournier, repose sur un magnifique piédestal en pierre de Cambianchien (Côte-d'Or). A l'occasion de l'inauguration et de la bénédiction, Patay a eu des fêtes magnifiques. L'union la plus grande a régné entre les autorités civiles et religieuses pendant le triduum solennel qui a eu lieu à Patay.

Le nombre des personnes qui ont assisté à ces cérémonies peut s'évaluer à plus de 2 000. Le lundi, troisième jour du triduum, le statue a été bénite par un neveu de M. l'abbé Rivet, M. l'abbé Sarré, curé de Sercy, près Orléans, et à 4 200 personnes, dont 50 prêtres, assistèrent à la messe et à la procession et avec un recueillement d'une procession de Fête-Dieu. C'était bien la Bienheureuse qui était honorée ce jour-là. Et, détail consolant, dans tous les discours qui ont été prononcés à l'occasion de l'inauguration et de la bénédiction, pas un mot n'était à retrancher. Le beauce a dignement honoré sa libératrice du 18 juin 1429. — F. O.

### Congrès diocésains

Annecy vient de tenir, sous la présidence des vicaires généraux, un intéressant Congrès diocésain et une exposition des travaux ménagers. Des rapports instructifs des diverses directrices d'écoles ménagères de la Haute-Savoie et d'Aix, ainsi que ceux des chanoines Vloquery d'Annecy et Contard, Jnesserand de Belley montrent les superbes résultats obtenus par les vaillantes œuvres post-scolaires. (C. P.)

### A Saint-Germain des Fossés

Le 2 juillet aura lieu la grande fête de Notre-Dame de Saint-Germain des Fossés, que préside Mgr Penon et qui attire chaque année une foule considérable de pèlerins.

Depuis 3 heures jusqu'à 10 heures les messes se succèdent sans interruption.

A 10 heures, grand'messe pontificale et sermon par M. l'abbé Bolbien, curé de Quiers, prédicateur du triduum préparatoire à la fête.

Le soir, à 2 heures, bénédiction d'une statue de Notre-Dame de Lourdes, à l'ouvroir paroissial. 3 h. 1/2, vêpres pontificales.

## NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Indulg., 7 ans et 7 quarant., applic. aux défs)

M. le comte Jean-Marie Hubert d'Urcel, 26 ans, à Lausanne (Suisse). — M. Justin Gillet, 65 ans, directeur de verrerie, et fidèle lecteur, à Monceau (Belgique). — M. Louis Alphonse Philipponeau, 68 ans, à Poitiers. — M. l'abbé Desmoulis, vicaire à Beauchamps (Manche), 62 ans. — M. Joseph Labat, ancien Frère du Sacré-Cœur, 45 ans. — A Nîmes, Mme la marquise de Valfons, douairière, veuve de l'ancien sénateur de l'Assemblée nationale et député, 72 ans.

# Informations du soir

### A L'ELYSEE

Le président de la République a reçu, ce matin, la délégation espagnole qui lui a été présentée par M. de Villa-Urutia, ambassadeur d'Espagne à Paris ; MM. Lourties, sénateur, ancien ministre ; Barbier, président du Conseil des conseillers de commerce extérieur, et Noureuraud, président du Comité républicain du commerce et de l'industrie, étaient joints à la délégation.

### M. GROUSSAU FÊTE A HALLUIN

M. Grousseau, grand'croix de la Saint-Grégoire-le-Grand, fut dimanche, à Halluin, dans le Nord, fêté à l'occasion de son jubilé sacerdotal. La bannière de la paroisse portait les armes du jubilaire. Parmi les prêtres présents, on remarquait Mgr Delamaire, évêque de Lille, Mgr Charost, son disciple auxiliaire; de MM. Dumont, député de Dunkerque; Hugot-Derville, député du Finistère; Selosse, doyen de la Faculté libre de droit de Lille. M. Grousseau termina la série des discours par d'importantes déclarations empreintes de foi et de patriotisme. (C. P.)

### LES SOCIALISTES ET LA LOI DE 3 ANS

Saint-Etienne, 30 juin. — Dimanche s'est tenu, à Saint-Chamond, le Congrès départemental des républicains-socialistes, comprenant dix-neuf organisations.

Un ordre du jour a été voté, déclarant la loi de trois ans inutile pour la puissance défensive de la France, protestant également contre les récentes perquisitions et décidant de laisser lors des prochaines élections, à chaque organisation, le soin d'agir au mieux des intérêts du parti républicain-socialiste.

### ATTENTATS DE SUFFRAGETTES

Londres, 30 juin. — La gare de Leuchars (Ecosse), a été détruite ce matin par un incendie ; on a retrouvé dans le voisinage des papiers suffragistes.

Une dépêche de Glasgow annonce qu'un incendie a détruit le château de Balikinrain près de Balfroy, qui était inhabité et dont la construction avait coûté 100 000 livres sterling.

On pense que ce sinistre a été l'œuvre d'incendiaires.

## Palais de Justice

### UN CONDAMNÉ EVADÉ FAIT UNE CHUTE DE 6 MÈTRES ET SE BLESSE GRIÈVEMENT

Cet après-midi, un récidiviste, Félix Pilotta, garçon épicier, né le 24 mars 1887 à Bélaire, faisait appel, devant la Cour de Paris, d'une condamnation à six mois de prison que lui avait infligée le tribunal de la Seine, pour rébellion et outrage.

L'affaire venait d'être remise au 9 juillet et Pilotta avait été reconduit à la salle d'attente des prisonniers, lorsque, s'échappant des mains des gardiens, Pilotta rentra dans la salle d'audience, sauta sur le rebord d'une fenêtre et de là dans la cour du Dépôt où il tomba d'une hauteur de six mètres. Il a été transporté grièvement blessé à l'Hôtel-Dieu.

---

FEUILLETON DU 1er JUILLET 1913 — 71 —

# Robinsons souterrains

Et s'il a filé avec elle, grenda-t-il après un silence, c'est encore mieux.

Ayant monologué de la sorte, Mustang expédia son appel au quartier général pour y mander le médecin chef des ambulances, et avant de revenir à l'appareil dont il était chargé à certaines heures de la journée, il alla déployer une couverture sur le corps du commandant Tény.

Le vieillard avait fermé les yeux, et sa main, qui pendait hors du lit et que le sous-officier ramena sous la couverture, était glacée.

Ému de pitié, l'adjudant acheva son monologue à mi-voix.

— Pauvre cher homme, il ne méritait pas un coup pareil... S'il se doutait de la vérité, ça l'achèverait : par égard pour lui... on pourra peut-être porter Tény... disparu.

A ce moment, le sous-officier se tut soudain, car les yeux du vieil officier venaient de se rouvrir, et il y avait au fond de son regard une expression tellement douloureuse que l'adjudant ne douta point qu'il avait été entendu et compris.

Le cerveau restait vivant, et la pensée, avant de s'éteindre, semblait attendre.

Ce matin, le blanc le poste de Kirchbach, à l'entrée de la galerie allemande, n'avait encore pénétré.

Car toute l'activité française s'était portée le soir de l'assaut sur le fort lui-même qu'il fallait organiser contre un retour offensif des ouvrages voisins.

Ceux qui n'avaient pas manié la pelle et la pioche pour retourner contre les batteries du plateau les parapets de gorge avaient été occupés à relever les morts, à transporter les blessés dans les ambulances les plus voisines et à hisser des canons sur le plateau.

Les mines françaises aussi bien que les contre-mines allemandes où s'était agitée pendant cinq semaines une fourmilière de travailleurs, étaient abandonnées.

Leurs galeries et leurs fourneaux, leurs écoutes et leurs antonnoirs, tout ce réseau souterrain où, pendant de longues nuits, les adversaires s'étaient cherchés, avaient rampé l'un vers l'autre et s'étaient étreints dans les ténèbres, à coups d'explosions, tout ce terrain retourné, bouleversé, foré dans tous les sens, n'offrait plus aucun intérêt, et le sapeur Mirrel avait pu dormir paisiblement dans le poste allemand, sous la couverture du sergent Kirchbach, lequel dormait son dernier sommeil dans la galerie voisine.

Ni l'assaut, ni la *Marseillaise*, ni même la grande explosion n'avaient pu tirer le sapeur de sa léthargie; en vérité l'alcool n'avait fait qu'achever l'œuvre de la fatigue et surtout celle de l'angoisse.

Mirrel était un simple : chacun des incidents de son ensevelissement et de son sauvetage avait tapé sur son cerveau très impressionnable, comme un marteau sur une enclume, et quand il était tombé, anéanti, le chute du ciel ne l'eût pas réveillé.

Ce fut le froid qui le réveilla, mais après vingt-six heures de sommeil presque ininterrompu !

La porte de la casemate était restée ouverte et un jour brumeux pénétrait par les meurtrières.

Il fallut un long moment à Mirrel pour reconnaître le local où il avait échoué.

Tout était brouillé dans sa cervelle, tout, seuf les dernières recommandations de Marquot, parce qu'elles énonçaient un ordre ferme et précis. Aussi, après un vague et long regard promené sur le mobilier rudimentaire du poste, ce fut cet ordre qui remonta le premier à la surface du bouillonnement cérébral qui accompagnait son réveil.

Il le répéta tout haut :

— Chercher la coupure du fil téléphonique, le raccommoder... faire de suite « l'épisure ».

Il redit plusieurs fois ce dernier mot qu'il connaissait bien, parce que très nouveau pour lui quand il était arrivé au corps, il l'avait incrusté avec soin dans un coin de sa mémoire.

Et, surpris de se voir seul, s'étant tâté pour être sûr d'avoir tous ses membres, il rejeta délibérément la couverture et se leva pour exécuter, en bon soldat qu'il était, l'ordre qui surnageait dans ses souvenirs encore troubles.

Dans le mouvement qu'il fit, la bouteille de schnaps vide roula à terre et ses souvenirs se précisèrent.

— J'ai trop bu, pensa-t-il ; depuis combien de jours suis-je là ? Où sont les autres ?

Et il sortit.

Le vestibule de la galerie paraissait fermé par un voile de brouillard insinuant le parapet.

Mais Mirrel se rappela : il fallait se garder de mettre le nez hors de cette galerie ; quand il était revenu à lui, il avait entendu dire à Marquot qu'un factionnaire ennemi n'était pas loin.

Il s'accroupit donc à la sortie de la vaste, regardant souvent derrière lui, car les camarades ne pouvaient tarder à arriver par là.

Et tout à coup, sous sa main, il sentit un fil...

Il l'attira à lui, le considéra : c'était un fil téléphonique, recouvert de soie verte : dès lors, il ne